



Stabilité fragile au Libéria : Perspectives nationale et sous-régionale pour une consolidation de la paix

Par **Éliane Fontaine**, auxiliaire de recherche au Programme Paix et sécurité internationales

Au Libéria, deux guerres civiles entre 1989 et 2003 ont mené à l'effondrement complet de l'État. Le conflit libérien est reconnu pour avoir été l'épicentre de l'instabilité prolongée dans l'ensemble de la sous-région du Fleuve Mano, en Afrique de l'Ouest, par sa contagion dans les États voisins de la Sierra Leone, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire. (Châtaigner, 2003) Bien que la paix ait fait une apparition ponctuelle au Libéria en 1997, cette dernière n'a su durer, faute d'un engagement international réel envers la consolidation de la paix dans ce pays. Par ailleurs, l'expérience a démontré que la réussite de toute initiative de paix durable au Libéria dépendait de la considération portée aux facteurs endogènes à ce conflit. Il s'agit de causes structurelles, comme la faiblesse des institutions étatiques ainsi que le manque de légitimité de gouvernances corrompues, mais aussi de la

dynamique sous-régionale, et notamment de la richesse en ressources naturelles de la sous-région du Fleuve Mano, dont le pillage et le commerce illégal facilités par la guerre en ont fait un enjeu fondamental. Si un régime d'embargo sur les armes et les diamants a pu contribuer à mettre un terme aux hostilités, la durabilité de la paix, quant à elle, dépend des solutions apportées afin d'éliminer les causes profondes du conflit et de reconstruire une culture de paix dans la sous-région. Or, c'est dans cette dynamique complexe que, depuis la signature de l'Accord général de paix de 2003, des progrès considérables ont été accomplis en direction de la paix. Toutefois, la stabilité du pays demeure précaire à plusieurs égards. Conséquemment, en septembre dernier, l'opération onusienne au Libéria a été prorogée pour une année supplémentaire, ciblant le

renforcement des capacités institutionnelles au cœur de son action de consolidation de la paix.

État de la sécurité au Libéria

Dans son rapport périodique sur la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) du 10 août 2009, le Secrétaire général des Nations Unies fait état de la situation en matière de sécurité. Aucune menace militaire n'est imminente, mais de nombreuses sources de conflit, tant des éléments moteurs que des conséquences des guerres civiles passées, menacent la paix civile et, ultimement, fragilisent la sécurité nationale. Parmi les facteurs les plus sérieux notons le taux de chômage extrêmement élevé -près de 85% (HCR, 2009)- spécialement chez les jeunes, l'exploitation illégale des ressources naturelles, l'exclusion politique, économique et sociale de certains groupes, ainsi que les tensions interethniques à propos de litiges fonciers liés à l'occupation des terres. En raison de leur dysfonctionnement, les institutions chargées de la sécurité et de la primauté du droit ne parviennent pas à exercer un effet dissuasif sur la population afin qu'elle s'abstienne de mener des activités illégales pour assouvir ses besoins et de recourir à la violence pour exprimer son mécontentement et régler ses conflits. La violence devient aussi un moyen de se protéger et de se faire justice, des fonctions que ne peuvent assurer les institutions. Ainsi, le Libéria connaît une forte criminalité qui n'a cessé d'augmenter depuis la fin de la guerre civile, surtout des sévices sexuels et des vols à main armée, ainsi que des troubles civils chroniques. Cette violence localisée peut dégénérer rapidement et devenir un facteur de déstabilisation à l'échelle nationale, si les agents de l'État ne sont pas capables d'accomplir efficacement les fonctions qui leur sont dévolues. (Amnistie internationale, 2009 ; ICG, 13 janvier 2009 ; Mbadlanyana et Onuoha, juillet 2009 ; NU, 10 août 2009 ; UNPBF, février 2008)

La MINUL : renforcer les capacités institutionnelles du Libéria

Certes, la présence de la MINUL au Libéria représente une force de dissuasion cruciale contre

le recours à la violence, permettant de maintenir un environnement stable et sécurisé. Mais dans la perspective d'une réduction progressive de ses effectifs, le renouvellement de son mandat par le Conseil de sécurité vise spécifiquement le renforcement des capacités nationales, afin que les institutions clés de l'État atteignent l'indépendance opérationnelle et deviennent aptes à gérer les conflits potentiels et à prévenir une éventuelle escalade de la violence. (NU, 15 septembre 2009 ; UNPBF, février 2008)

La réforme du secteur de la sécurité au Libéria constitue une partie centrale de l'Accord général de paix signé à Accra, le 18 août 2003. Sous responsabilité internationale, cette réforme représentait une ambition sans précédent, celle de dissoudre et de rebâtir entièrement des forces de sécurité professionnalisées, apolitiques, compétentes et responsables devant des institutions civiles restaurées. Les progrès réalisés depuis se sont voulus inégaux et beaucoup d'efforts restent encore à faire. (ICG, 13 janvier 2009 ; Jaye, mars 2009 ; Mbadlanyana et Onuoha, juillet 2009)

La restructuration des Forces armées du Libéria a été confiée à Washington, qui a sous-traité DynCorp International, une société militaire privée américaine. Dès octobre 2004, cette dernière avait réussi à démobiliser plus de 101 000 anciens soldats. En revanche, seulement 27 000 armes ont été remises à la MINUL dans le cadre du programme de désarmement, ce qui signifie qu'une grande quantité d'armes demeure en circulation au Libéria et dans la sous-région. Quant aux anciens combattants, ils connaissent aujourd'hui un taux de chômage élevé¹. Ils représentent donc un groupe enclin à la violence et aux activités économiques illégales, d'autant plus qu'ils possèdent toujours, même après la démobilisation, une capacité d'organisation et certaines structures de commandement. Afin de reconstituer les Forces armées, DynCorp

¹ Le désarmement et la démobilisation des anciens combattants n'ont pas fait partie d'une stratégie globale, intégrant un programme de réhabilitation et de réintégration. Financées par des contributions volontaires et mises en œuvre par des organisations non gouvernementales de développement, la réhabilitation et la réintégration n'ont pas réussi à offrir aux personnes démobilisées des moyens de subsistance suffisants. (Jaye, mars 2009)

International a recruté, entraîné et équipé près de 2 000 soldats. Or, d'importants défis demeurent, puisque ces soldats doivent maintenant apprendre à opérer, d'une manière intégrée, au sein de la nouvelle armée placée, depuis le 1^{er} janvier 2010, sous l'entière responsabilité du ministère libérien de la Défense nationale. (ICG, 13 janvier 2009 ; Jaye, mars 2009 ; Mbadlanyana et Onuoha, juillet 2009 ; NU, 10 août 2009)

La Police nationale du Libéria, quant à elle, est encore bien loin de l'objectif qui est de fonctionner d'une façon autonome. L'écart entre l'ampleur du mandat et le peu de ressources mises à la disposition de la MINUL pour réaliser sa restructuration a engendré des délais, ainsi que des standards de recrutement et d'entraînement des policiers beaucoup moins élevés que ceux qui se sont appliqués aux soldats. Non seulement le corps policier est insuffisant, mais il est mal équipé et manque de moyens logistiques ainsi que d'expertise de gestion. Conséquemment, de nombreuses zones rurales sont toujours dépourvues d'une présence policière. Puisqu'elle n'arrive pas à assurer une protection efficace de la population, la Police nationale n'a pas su gagner la confiance de la société libérienne qui entretient à son égard une perception d'incompétence, de corruption et de menace qui doit être crainte et résistée. (ICG, 13 janvier 2009 ; Jaye, mars 2009 ; Mbadlanyana et Onuoha, juillet 2009)



Cérémonie de graduation pour les nouveaux officiers de la Police nationale libérienne.

Source : UN Photo/Christopher Herwig

Bien que les forces militaires et policières soient des composantes centrales de l'architecture sécuritaire, une dizaine d'agences du secteur

public, comme l'immigration, les douanes, les services pénitentiaires ou de renseignement, auraient dû être intégrées, dès le départ, à une réforme globale du secteur de la sécurité au Libéria, guidée par une stratégie nationale. Une telle stratégie de sécurité n'a été adoptée qu'en 2008 et demeure imprécise quant aux responsabilités distinctes de chacune des agences. De surcroît, la réforme du secteur de la sécurité a négligé le renforcement des institutions qui concourent à la primauté du droit. Considérant que le système de justice connaît d'importants problèmes opérationnels qui font en sorte d'entretenir l'impunité, des plans stratégiques de développement des capacités nationales en matière de justice sont élaborés. Cependant, leur mise en œuvre est tributaire des ressources matérielles et de l'expertise technique allouées par les bailleurs internationaux. (Jaye, mars 2009 ; Mbadlanyana et Onuoha, juillet 2009 ; NU, 10 août 2009)

Finalement, au-delà du secteur de la sécurité, la prorogation du mandat de la MINUL en septembre dernier s'est accompagnée de l'ajout de certaines tâches en matière électorale. Il s'agit de tâches d'assistance en vue des élections présidentielles qui se tiendront en 2011 mais aussi, plus fondamentalement, de renforcement des capacités logistiques, opérationnelles et de gestion du système électoral. L'objectif est de faire en sorte que le Libéria devienne apte à mener seul et sans conflits des opérations électorales libres et transparentes, jusqu'au niveau local, renforçant ainsi la légitimité de la gouvernance. (NU, 10 août 2009)

Renforcer la gouvernance démocratique

De nombreux facteurs, notamment l'insécurité économique et l'accès inégal aux services publics, perpétuent les risques de conflits au Libéria, tout en étant les symptômes de leur cause profonde, soit une gouvernance défailante. Le renforcement de la structure de gouvernance et des mécanismes de gestion des affaires publiques du Libéria doit donc nécessairement accompagner les réformes institutionnelles, afin d'assurer la pérennité des progrès en matière de reconstruction et d'inscrire la paix dans la durée. L'établissement d'une gouvernance équitable,

redevable, responsable et transparente au Libéria est d'autant plus complexe qu'il implique la transformation d'une culture politique d'impunité à une culture démocratique basée sur le respect de l'état de droit. (Tarr, 13-14 janvier 2009)

D'abord, la structure de gouvernance du Libéria souffre de nombreux dysfonctionnements, particulièrement de la centralisation du pouvoir dans les mains du président. (Tarr, 13-14 janvier 2009) Or, pour le moment, la décentralisation et le renforcement des capacités de gouvernance locale ne sont qu'au stade de projet politique. La révision de la Constitution tarde à être mise en œuvre, tout comme la réforme législative. Malgré la faiblesse du pouvoir législatif, plusieurs textes portant sur des questions importantes pour la consolidation de la paix ont été adoptés dans la dernière année, notamment une révision des lois portant sur la création de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et de la Commission foncière, de même que la loi établissant l'Initiative libérienne de transparence des industries extractives. Leur contribution réelle à la paix dépendra donc de l'implémentation qui en sera faite dans le futur. (NU, 10 août 2009 ; Tarr, juin 2008)

Dès septembre 2005, le Programme d'assistance à la gestion économique et à la bonne gouvernance (GEMAP) a mis le Libéria sous tutelle économique internationale, afin que les fonds publics provenant des institutions et des ressources naturelles nationales ainsi que des partenaires internationaux soient employés dans l'intérêt des citoyens, et que les efforts de reconstruction ne soient pas minés par la corruption qui gangrène le gouvernement. Ce programme consistait en un mécanisme de supervision des revenus et des dépenses, mais aussi de renforcement, à plus long terme, des capacités de gestion des finances publiques. Le GEMAP a officiellement pris fin le 30 septembre dernier, et bien que la Présidente Johnson-Sirleaf ait publiquement engagé son gouvernement à poursuivre la lutte contre la corruption, les finances publiques font toujours l'objet d'abus, de fraudes et de pertes considérables, souvent en toute impunité. La Commission anticorruption commence à être opérationnelle, mais la faiblesse de ses mécanismes de contrôle a pour conséquence une efficacité limitée. (GEMAP,

2008 ; NU, 10 août 2009)



En visite au Libéria en août dernier, la secrétaire d'État américaine Hillary Clinton appelle les Libériens à renforcer la lutte contre la corruption.

Source : Emmanuel Tobey/UNMIL

En outre, démontrant son engagement envers un cadre de politiques qui contribuent à consolider la paix, le gouvernement libérien a mis au point une stratégie de réduction de la pauvreté pour la période 2008-2011. Cette stratégie intègre des objectifs de sécurité et de développement, afin que tous les Libériens tirent également profit des dividendes de la paix et retrouvent confiance envers le gouvernement. Toutefois, la persistance de problèmes institutionnels et de gouvernance, faute parfois de moyens, parfois de volonté politique, nuit à la mise en œuvre effective de la stratégie, dont le futur de la paix est pourtant directement dépendant. (Jaye, mars 2009 ; Tarr, juin 2008 ; UNPBF, février 2008)

Quels progrès vers la réconciliation nationale ?

Le 30 juin 2009, la Commission Vérité et réconciliation du Libéria publiait son rapport final, marquant ainsi la fin d'une étape majeure dans le processus de paix. Toutefois, si pour certains les recommandations proposées sont le point de départ d'un dialogue constructif, pour d'autres, elles représentent des facteurs de division risquant de nuire, plutôt que de contribuer, à la réconciliation nationale. Parmi celles-ci se trouve la mise en place d'un tribunal pénal extraordinaire pour le Libéria chargé de juger les personnes accusées de violations massives des droits de l'homme et du droit humanitaire, ainsi que de délits économiques graves. À cet égard, la Commission recommande

la poursuite de certaines personnes identifiées comme les « criminels les plus notoires » (NU, 10 août 2009), ainsi que de huit anciens chefs de guerre². Ces derniers ont rejeté publiquement les recommandations de la Commission, sur la base de leur incompatibilité avec l'esprit et les objectifs de l'Accord général de paix de 2003, tout en rassurant qu'ils n'avaient cependant pas l'intention de nuire à la stabilité du pays. De même, la Commission a établi une liste de personnalités qui auraient financé ou soutenu les factions impliquées dans les guerres civiles du Libéria entre 1989 et 2003, pour lesquelles elle recommande l'imposition de sanctions publiques, notamment l'interdiction d'occuper des fonctions publiques pour une période de trente ans. Sur cette liste se retrouvent la Présidente Johnson-Sirleaf ainsi que plusieurs membres de son gouvernement. L'annonce de ces conclusions engendre certaines tensions politiques, risquant d'être exacerbées à l'approche de la période électorale. (IRIN, 6 juillet 2009 ; IRIN, 9 juillet 2009 ; NU, 10 août 2009 ; The Carter Center, 14 juillet 2009) Le gouvernement aura l'occasion de démontrer son engagement politique réel envers la réconciliation nationale et la promotion de l'état de droit, au cours des prochains mois, lorsque sera venu le moment d'adopter et de mettre en œuvre des lois permettant d'implémenter les recommandations de la Commission. (RFI, 30 août 2009)



Bâtiment de la Commission Vérité et réconciliation à Monrovia. Source : Eric Beauchemin pour RNW

² Parmi ceux-ci, l'ancien président du Libéria, Charles Taylor, connaît présentement son procès devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, pour les exactions commises durant le conflit civil dans ce pays. Le jugement qui doit être rendu en juillet 2010 est extrêmement important pour la société libérienne, qui partage avec la Sierra Leone un héritage de violations des droits de l'homme, dans sa transition vers un état de droit. (NU, 16 juillet 2009)

Dynamiques sous-régionales du Fleuve Mano : facteurs de déstabilisation

En plus de nombreux défis nationaux, la consolidation de la paix au Libéria intervient dans un cadre sous-régional incertain. D'abord, les quatre États de la sous-région ouest-africaine du Fleuve Mano connaissent chacun une stabilité nationale précaire qui s'exacerbe mutuellement. En effet, la déstabilisation créée par une détérioration de la situation politique ou sécuritaire dans l'un des États risquerait d'outrepasser ses frontières et de contaminer ses voisins. (Grignon, 10 novembre 2009)

Tout comme le Libéria, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire se trouvent dans une situation post-conflit. Sept ans après la fin de la guerre civile, la Sierra Leone est considérablement avancée sur la voie des réformes de ses institutions vers l'établissement d'une gouvernance démocratique et d'un état de droit, quoiqu'il reste des efforts considérables à faire au niveau des capacités de la police, de la lutte contre la corruption, ainsi que de la réforme constitutionnelle. Cependant, c'est surtout en matière de développement que se trouvent, à long terme, les plus grands défis à la paix. La Sierra Leone demeure l'un des pays les plus pauvres du monde, avec un taux de chômage très élevé chez les jeunes, et dépend presque exclusivement des bailleurs de fonds pour assurer des services de base à sa population. C'est donc à ce niveau que le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone axe désormais son action. Le pays a connu dans la dernière année de l'intolérance et de la violence politiques. Le Communiqué commun du 2 avril 2009 instaure un dialogue entre les partis politiques, mais la situation continue tout de même d'inquiéter en vue des élections présidentielles de 2012. (NU, 1^{er} septembre ; NU 14 septembre)

Quant à la Côte d'Ivoire, l'Accord de Ouagadougou du 4 mars 2007 a permis d'instaurer un climat pacifié, mais le pays demeure en état de crise politique. Les progrès sont très lents en ce qui concerne la mise en œuvre des tâches de réunification prévues par

l'accord, comme les programmes de démantèlement des milices et de désarmement, démobilisation et réintégration des anciens combattants, la réforme du secteur de la sécurité et le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire. (NU, 29 septembre 2009) Mais par-dessus tout, c'est le report répété des élections présidentielles qui maintient le pays dans la crise politique. La difficulté à établir une liste électorale définitive est révélatrice de la persistance d'un élément moteur du conflit ivoirien, soit la question identitaire de la nationalité. Sans un accord politique permettant d'obtenir une liste inclusive, consensuelle et transparente, le scrutin risque d'être contesté et d'entraîner un risque d'instabilité pour la période postélectorale, alors que son but est plutôt de contribuer à consolider la paix. (Depagne, 30 novembre 2009 ; NU, 29 septembre 2009)

Le futur de la paix au Libéria, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire est surtout fragilisé par la situation politique et sécuritaire en Guinée, depuis que la junte militaire du capitaine Camara s'est emparée du contrôle de l'État en décembre 2008, à la suite du décès du Président Conté. Le 28 septembre dernier, afin de renforcer l'emprise militaire sur le pouvoir, les forces de sécurité ont réprimé l'opposition, tuant au moins 160 manifestants. Ce massacre laissait craindre que, malgré les pressions internationales, la junte refuse d'abandonner le pouvoir et de restaurer l'ordre constitutionnel, au risque de plonger le pays dans une véritable guerre civile. (Arbour, 26 novembre 2009 ; Grignon, 10 novembre 2009) Or, il semble plutôt que ces événements aient divisé l'appareil militaire au point où le capitaine Camara ait été victime, le 3 décembre, d'une tentative d'assassinat par son aide de camp, le contraignant à quitter le pays. Le général Konaté, chef intérimaire de la junte, s'est montré ouvert au partage du pouvoir avec l'opposition civile. C'est sous l'égide du Président burkinabé Blaise Compaoré, agissant à titre de médiateur, que le capitaine Camara et le général Konaté sont parvenus, à Ouagadougou le 15 janvier 2010, à un accord de sortie de crise. Cet accord prévoit la mise en place d'un gouvernement de transition d'union nationale ainsi que la tenue, dans un délai de six mois, d'élections auxquelles les membres de la junte ne pourront se présenter. (AFP, 15 janvier 2010) La réussite de la

transition démocratique vers la restauration progressive d'un régime civil en Guinée demeure délicate et dépendra du respect par la junte militaire de ses engagements.



Ellen Johnson-Sirleaf, présidente du Libéria et présidente en exercice de l'Union du Fleuve Mano, s'est rendue au Burkina Faso le 16 janvier 2010 afin d'exprimer sa gratitude au Président Compaoré pour l'accord obtenu en faveur d'une sortie de crise en Guinée, et de s'informer de la situation préoccupante pour la paix et la stabilité de la sous-région.

Source : <http://www.fasozine.com>

De plus, les États de la sous-région du Fleuve Mano partagent des problèmes transfrontaliers qui mettent à l'épreuve leur stabilité. La difficulté de faibles gouvernances à assurer la sécurité et l'état de droit sur leur territoire de même que le manque de sécurité frontalière entre ces États sont exploités par les réseaux criminels transnationaux qui font de ces derniers des lieux de transit pour le trafic d'armes légères et de petits calibres, de diamants, d'être humains et de drogue³. (Mbadlanyana et Onuoha, juillet 2009) Tirant leçon de l'expérience passée de la sous-région, les profits que rapportent de telles activités illicites peuvent devenir un enjeu politique très dangereux qui alimente les conflits.

Les mouvements transfrontaliers entre le Libéria et ses voisins impliquent aussi des éléments armés. Il s'agit principalement de mercenaires qui cherchent du travail au sein des groupes armés des États voisins. Par exemple, en ce qui

³ Le problème du trafic de stupéfiants en provenance d'Amérique latine et en direction de l'Europe a gagné une telle ampleur sur la côte ouest-africaine, populairement renommée la « coke coast », que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en parle aujourd'hui comme une menace sérieuse à la sécurité. (Aning et Bah, septembre 2009)

concerne les anciens combattants libériens, entre 1 500 et 2 000 d'entre eux auraient intégré les milices ivoiriennes, alors que plusieurs autres auraient été recrutés dans les milices guinéennes en prévision de la répression de septembre dernier. (Arbour, 26 novembre 2009 ; NU, 10 août 2009) Par ailleurs, en juillet, le gouvernement de la Guinée a accusé le Libéria de servir de base arrière à certains rebelles. Les États de la région s'étant engagés à ce que jamais plus leur territoire ne soit utilisé pour faciliter une rébellion dans un État voisin, une telle menace extérieure, si elle s'avère fondée, fait redouter l'éventualité d'un nouveau conflit sous-régional. (NU, 10 août 2009)

En somme, la consolidation de la paix au Libéria doit prendre en compte les différents facteurs de déstabilisation dans la sous-région. Parallèlement, elle doit aussi s'inscrire dans une approche sous-régionale pour la paix qui intègre le partage des responsabilités et une coordination des actions face aux enjeux sécuritaires transfrontaliers, ainsi qu'un échange des bonnes pratiques contribuant à la stabilité dans chacun des États. Or, une telle approche se développe, entre autres, par la collaboration étroite des opérations de paix des Nations Unies dans la sous-région, mais aussi par le dialogue, tant au niveau intergouvernemental, au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ou de l'Union du fleuve Mano, que de la société civile transnationale, notamment le Réseau des Femmes du Fleuve Mano pour la Paix.

Références

AFP, 15 janvier 2010, « Un accord de sortie de crise signé en Guinée », *Le Monde*, [En ligne], http://www.lemonde.fr/afrique/article/2010/01/15/un-accord-de-sortie-de-crise-signe-en-guinee_1292419_3212.html, (Page consultée le 20 janvier 2010).

Amnistie internationale, 2009, *La situation des droits humains dans le monde*, Rapport 2009, [En ligne], <http://report2009.amnesty.org/sites/report2009.amnesty.org/files/documents/air09-fr.pdf>, (Page consultée le 24 novembre 2009).

Aning, Kwesi et Sarjoh Bah, septembre 2009, « ECOWAS and Conflict Prevention in West Africa : Confronting the Triple Threats », *Center on International Cooperation*, New York University, [En ligne], <http://www.cic.nyu.edu/Lead%20Page%20PDF/eco>

[was_aning_bah_09layout.pdf](#), (Page consultée le 4 décembre 2009).

Arbour, Louise, 26 novembre 2009, « Keeping West Africa Stable », *The International Herald Tribune*, [En ligne], http://www.nytimes.com/2009/11/27/opinion/27ihtedarbour.html?_r=1&scp=1&sq=Keeping%20West%20Africa%20Stable&st=cse, (Page consultée le 5 décembre 2009).

Châtaigner, Jean-Marc, été 2003, « Le "modèle" de l'effondrement libérien ou la tentation de la déconstruction en Afrique de l'Ouest », *Afrique contemporaine* : 205-222.

Depagne, Rinaldo, 30 novembre 2009, « Côte d'Ivoire : Pour une liste électorale inclusive », *AllAfrica Global Media*, [En ligne], <http://fr.allafrica.com/stories/200911301527.html>, (Page consultée le 6 décembre 2009).

Governance and Economic Management Assistance Program, 2008, *Gouvernement du Libéria*, [En ligne], <http://www.gemapliberia.org/>, (Page consultée le 3 décembre 2009).

Grignon, François, 10 novembre 2009, « Guinée : La junte doit partir, ni plus ni moins », *On the African Peace-building Agenda*, [En ligne], <http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=6385&l=1>, (Page consultée le 5 décembre 2009).

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2009, « Libéria », *Appel global 2009 du HCR - actualisation*, [En ligne], <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/publ/opendoc.pdf?tbl=PUBL&id=4922d41c0>, (Page consultée le 1^{er} décembre 2009).

Hawksley, Humphrey, 20 août 2009, « Lessons of Failed States : Rebuilding Sierra Leone and Liberia », *YaleGlobal Online*, Yale Center for the Study of Globalization, [En ligne], <http://yaleglobal.yale.edu/content/lessons-failed-states-rebuilding-sierra-leone-and-liberia>, (Page consultée le 27 novembre 2009).

International Crisis Group, 13 janvier 2009, « Liberia : Uneven Progress in Security Sector Reform », *Africa Report*, no 148, [En ligne], <http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=5867&l=2>, (Page consultée le 20 novembre 2009).

IRIN, 6 juillet 2009, « LIBERIA : Opinion divided on Truth and Reconciliation findings », *UN OCHA*, [En ligne], <http://www.irinnews.org/Report.aspx?ReportId=85158>, (Page consultée le 7 décembre 2009).

IRIN, 9 juillet 2009, « LIBERIA : TRC furore overshadows peace building proposals », *UN OCHA*, [En ligne], <http://www.irinnews.org/report.aspx?ReportId=85215>, (Page consultée le 7 décembre 2009).

Jaye, Thomas, mars 2009, « Liberia : Parliamentary Oversight and Lessons Learned from Internationalized Security Sector Reform », *Center on International Cooperation*, New York University, [En

ligne], http://www.cic.nyu.edu/peacebuilding/docs/Liberia_SSR.pdf, (Page consultée le 4 décembre 2009).

Mbadlanyana, Themmani et Freedom C. Onuoha, juillet 2009, « Peacekeeping and post-conflict criminality : Challenges to the (re-) establishment of rule of law in Liberia », *ISS Paper* 190, [En ligne], <http://www.operationspaix.net/IMG/pdf/PAPER190.pdf>, (Page consultée le 1^{er} décembre 2009).

Nations Unies, Département de l'information, 16 juillet 2009, « Top officers of Special Court for Sierra Leone describe trial of Charles Taylor as critical for fragile peace, stability in West Africa », SC/9707, [En ligne], <http://www.un.org/News/Press/docs/2009/sc9707.doc.htm>, (Page consultée le 9 décembre 2009).

Nations Unies, Conseil de sécurité, 10 août 2009, *Dix-neuvième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria*, S/2009/411, [En ligne], <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N09/443/45/PDF/N0944345.pdf?OpenElement>, (Page consultée le 19 novembre 2009).

Nations Unies, Conseil de sécurité, 1^{er} septembre 2009, *Troisième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone*, S/2009/438, [En ligne], <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N09/494/69/PDF/N0949469.pdf?OpenElement>, (Page consultée le 5 décembre 2009).

Nations Unies, Centre d'actualités, 14 septembre 2009, « La consolidation de la paix en Sierra Leone a besoin d'un plus grand soutien », [En ligne], <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=20054&Cr=Leone&Cr1=BINUCSIL>, (Page consultée le 5 décembre 2009).

Nations Unies, Conseil de sécurité, 15 septembre 2009, *Résolution 1885 (2009)*, S/Res/1885 (2009), [En ligne], <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N09/514/02/PDF/N0951402.pdf?OpenElement>, (Page consultée le 19 novembre 2009).

Nations Unies, Conseil de sécurité, 29 septembre 2009, *Vingt-deuxième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire*, S/2009/495, [En ligne], <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N09/520/80/PDF/N0952080.pdf?OpenElement>, (Page consultée le 6 décembre 2009).

RFI, 30 août 2009, « Rapport de la commission Vérité et Réconciliation : il est urgent d'attendre », [En ligne], http://www.rfi.fr/actufr/articles/116/article_84164.asp, (Page consultée le 7 décembre 2009).

Tarr, Byron, juin 2008, « Orientations et défis de la reconstruction économique et sociale en Sierra Leone et au Libéria », *CSAO/OCDE & CEDEAO*, [En ligne], <http://www.oecd.org/dataoecd/37/20/41426439.pdf>, (Page consultée le 26 novembre 2009).

Tarr, Byron, 13-14 janvier 2009, « What would you do with “no strings attached” donor funding? », conférence de l'Institute of Critical International Studies of Emory University, *Mano River Region at Risk? : Post-Conflict Conversations Within and Across Borders*, Monrovia, Liberia. [En ligne], <http://www.icis.emory.edu/projects/sarr/sarrconference.php>, (Page consultée le 9 décembre 2009).

The Carter Center, 14 juillet 2009, « Statement on the Release of the Final Report of Liberia's Truth and Reconciliation Commission », [En ligne], <http://www.cartercenter.org/news/pr/liberia-trc-rpt-071409.html>, (Page consultée le 7 décembre 2009).

United Nations Peacebuilding Fund, Février 2008, *Priority Plan for Peacebuilding Fund : Liberia*, [En ligne], <http://www.unpbf.org/docs/Liberia%20PBF%20Priority%20Plan%20-%20February%202008%20-%20Final.pdf>, (Page consultée le 26 novembre 2009).